

Club-photo « Espace 8^{ème} Art »

STATUTS DE L'ASSOCIATION « Espace 8^e Art »

Article 1 : Dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination « **Espace 8^e Art** ».

Article 2 : Objet

Cette association a pour but de favoriser les rencontres amicales entre photographes amateurs ou professionnels désireux d'échanger idées et connaissances dans tous les domaines de l'activité photographique.

Que ce soit pour s'initier ou approfondir de nouvelles techniques, cultiver un mode d'expression artistique ou perfectionner une maîtrise, tant à la prise de vue, au post-traitement, le Club Photo d'Ivry la Bataille offre la possibilité, à tous ceux qui le désirent, de travailler, de comparer et de discuter du résultat de leurs travaux.

Article 3 : Siège social

Le siège social est fixé à la Mairie d'Ivry-la-Bataille, 17, boulevard de la Gare, 27540 Ivry-la-Bataille.

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision du Bureau.

Article 4 : Durée

La durée de l'association est indéterminée.

Article 5 : Admission

Pour faire partie de l'association, il suffit de vouloir acquérir ou développer des connaissances en matière de photographie et de s'engager à n'avoir, dans le cadre des activités du Club, que le souci de faire de la photographie entre amateurs, à l'exclusion de toute autre activité.

Article 6 : Cotisation

Une cotisation annuelle doit être acquittée par les adhérents. Son montant est fixé lors de la première Assemblée Générale, et pourra être révisé lors de chaque Assemblée Générale annuelle.

Article 7 : Démission - Radiation

La qualité de membre se perd par :

- ✓ la démission ;
- ✓ le décès ;
- ✓ la radiation prononcée par le bureau :
 - pour non-paiement de la cotisation après les rappels d'usage,
 - pour avoir tiré profits ou fait commerce de travaux exécutés par un autre membre ou par l'association ;
- ✓ tout autre motif jugé contraire au confort moral et à la tranquillité de l'association et de ses membres (cf. règlement intérieur).

Article 8 : Bureau

L'association est dirigée par un bureau de cinq membres, élus chaque année lors de l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles.

L'assemblée choisit parmi ses membres, un bureau composé ainsi :

- ✓ un Président qui est doté de tous les pouvoirs pour agir au nom de l'association et la représenter ;
- ✓ un Vice Président chargé d'assister le président et de le remplacer en cas d'empêchement (pouvoir de représenter l'association) ;
- ✓ un Secrétaire et un secrétaire adjoint ;
- ✓ un Trésorier et, si besoin, un trésorier adjoint.

Article 9 : Ressources

Les ressources de l'association sont constituées par les cotisations des membres et par les subventions municipales (Commune d'Ivry La Bataille) et départementales (Conseil Général de l'Eure, Agglo de Dreux).

Après délibération générale du budget de l'exercice à venir, le Bureau fixe le montant de la cotisation annuelle.

Celle-ci est à régler le 1^{er} octobre de chaque année.

Le tarif de l'adhésion pour l'année 2014/2015 est fixé à 35 (trente cinq) euros.

L'inscription individuelle à la Fédération Française de la Photographie est possible ; le bordereau d'adhésion sera joint au règlement intérieur dès la souscription à l'association.

Article 10 : Réunions

Une réunion de travail est prévue le 1^{er} vendredi de chaque trimestre, au siège de l'association.

Si cette échéance ne pouvait être respectée, une autre date serait définie par une Assemblée Générale Extraordinaire.

Article 11 : Assemblée Générale

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'association à jour de leur cotisation. L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année en fin d'exercice.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du Secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le Président, assisté des membres du Bureau, préside l'Assemblée Générale et expose la situation morale de l'association.

Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, à l'élection des membres du bureau sortants.

Un procès-verbal de réunion sera établi.

Article 12 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur est établi par le Bureau qui le fait alors approuver par l'Assemblée Générale. Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux ayant trait à l'administration interne de l'association.

Article 13 : Modifications

Le Président doit effectuer à la préfecture les déclarations prévues à l'article 3 décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er Juillet 1901, et concernant notamment :

- ✓ les modifications apportées aux statuts ;
- ✓ le changement du titre de l'association ;
- ✓ le transfert du siège social ;
- ✓ les changements de membres du bureau ;
- ✓ le changement d'objet ;
- ✓ la fusion avec une autre association ;
- ✓ la dissolution de l'association.

Article 14 : Dissolution

En cas de dissolution de l'association prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs est/sont nommé(s) par celle-ci, et l'actif, s'il a lieu, est dévolu, conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

En cas de dissolution, le Bureau disposera de l'actif en faveur d'une association sans but lucratif et poursuivant des objectifs analogues.

Membres du bureau :

Président :

Mr LAVALLEY Mickaël
18 Rue de Milval - 27730 BUEIL
Tél : 06.07.42.02.63. / 09.52.13.86.25

Vice-président :

Mr BAHEUX Billy
5 Rue André Gaultier - 27950 SAINT VINCENT DES BOIS
Tél : 06.43.95.05.08

Secrétaire :

Mme GUYADER Evelyne
3 Boulevard des cygnes - 78000 MANTES LE JOLIE
Tél : 06.11.66.02.69

Secrétaire Adjointe :

Mme POULAIN Sandrine
27540 IVRY LA BATAILLE
Tél : 06.21.78.35.59

Trésorier :

Mr JUNIN Daniel
12, Chemin des Aulnaies – 28260 OULINS
Tél : 06.16.81.46.28.

Mickaël LAVALLEY
Président

Evelyne GUYADER
Secrétaire

Daniel JUNIN
Trésorier

Billy BAHEUX
Vice-président

POULAIN Sandrine
Secrétaire-Adjoint